

## Violente agression devant une école maternelle au Havre : un parent d'élève devant le tribunal

Publié le 09/12/2020 à 20:58

Mis à jour le 09/12/2020 à 20:58



La police est intervenue pour interpellier le père de famille qui en avait agressé un autre devant l'école Jules-Guesde au Havre, lundi 7 décembre 2020, dans l'après-midi. (Photo d'illustration)

C'était à la sortie des classes de l'école maternelle Jules-Guesde, à la Mare-Rouge au Havre. Lundi 7 décembre, à 16 h 30, un père de famille attendait son enfant dans son véhicule en écoutant de la musique, devant l'établissement, quand un autre parent se serait dirigé vers lui. D'après nos informations, il lui aurait dit qu'un bon musulman n'écoute pas de musique. Très énervé, l'agresseur aurait cassé le pare-brise de la victime tout en la menaçant de mort. « *L'équipe enseignante est immédiatement intervenue pour aider à résoudre la situation. Ces personnes ont, par la suite, fait l'objet d'intimidations* », indique l'Académie de Normandie.

Alertée, la police a interpellé l'individu. Placé en garde à vue, il a été déféré devant le parquet du Havre hier, avant d'être présenté devant le tribunal correctionnel, en comparution immédiate. L'homme aurait demandé un délai pour préparer sa défense. Il a été mis sous contrôle judiciaire en attendant son procès. Contactée hier, la police n'a pas souhaité communiquer. Sollicité, le parquet n'était pas joignable.



**A partir de**  
**1€**

**L'ABONNEMENT NUMÉRIQUE**

- Accès à 100% des contenus sur le site web
- Votre journal et ses suppléments en version numérique

**JE M'ABONNE**

## Des dépôts de plainte

Mercredi, la Ville a déposé plainte et s'est constituée partie civile. « *De tels faits ne sont pas acceptables [...]. S'en prendre à l'école municipale et aux agents qui la font vivre, s'en prendre aux administrés, en formulant des menaces de mort, revient à s'attaquer à la municipalité et à la liberté de conscience des Havraises et des Havrais. Une telle attaque au principe de laïcité, à proximité immédiate d'une école municipale, doit être fermement condamnée* », a réagi le maire Édouard Philippe. De son côté, le directeur académique de la Seine-Maritime a « *porté plainte contre X pour menaces et intimidations de témoins. La protection fonctionnelle a été mise en place pour les personnels concernés de l'école Jules-Guesde* », précise l'Académie.

## Suzelle Gaube

Journaliste, service faits divers

s.gaube@paris-normandie.fr